



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ecole Académique de la Formation Continue

EAFC

Saint-Denis, le 18 juin 2026

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9
Tél : 02 62 48 13 39
Mél : eafc.secretariat@ac-reunion.fr

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Affaire suivie par :
Yann HUMBLOT
tel : 0262 48 12 32
Mél : eafc.dep1@ac-reunion.fr

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
circonscription

Objet : Modules de formation d'initiative nationale année scolaire 2026-2027

Références : Circulaire MENE2101543C du 12 février 2021 – BO n°10 du 11/03/2021

Un module de formation d'initiative nationale (MIN) est organisé par la direction générale de l'enseignement scolaire dans le cadre de la formation continue des enseignants titulaires du 1^{er} degré et du 2nd degré.

Les candidatures sont ouvertes du 19 juin au 28 juin 2026.

Pour l'année scolaire 2026-27, la formation retenue au programme académique de formation est proposée sous le thème suivant :

- **Scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique (TSA), définitions, repérage et adaptations pédagogiques**

- Identifiant : 25D9740110 module 25543 : EI-1D-2D- Candidatures MIN TSA 2026-27 (**25 places dont 5 ouvertes au volet 3 du plan national de formation**)

CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS AUX STAGES

- Être enseignant titulaire.
- Une attention particulière sera apportée aux candidats détenteurs du CAPPEI.

PROCÉDURE :

- Les candidatures seront formulées en ligne sur Sofia-FMO **du 19 juin au 28 juin 2026**
- Depuis le lien de préinscription suivant :

lien MIN TSA 2026-27 :

https://portail.ac-reunion.fr/sofia-fmo-974/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/14289/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/25543|01|S1|2027-04-12_08:00:00|2027-04-16_16:00:00

- **Seules les demandes formulées via SOFIA-FMO seront prises en compte.**

CRITÈRES DE SÉLECTION DES STAGIAIRES

Les candidatures seront classées selon un barème prenant en compte les éléments suivants :

1/ Enseignants sur poste spécialisé

A/ Certification (100 points maximum)

- agents titulaires du CAPPEI : **100 points**
- stagiaires suivant la formation CAPPEI : **50 points**
- détention d'une ou plusieurs certifications spécialisées : **20 points**

B/ Exercice sur poste spécialisé en continu et sans interruption :

1 point par an : 10 points maximum

2/ Ancienneté générale de service

≤ 10 ans d'ancienneté : **0,5 point par an**

de 11 à 35 ans d'ancienneté : **1 point par an dès la 1ère année**

au-delà de 35 ans d'ancienneté : **0,5 points par an dès la 1ère année**

Les enseignants peuvent se rapprocher de :

L' IEN EI Antenne Sud (SAEI) - pour le MIN TSA au 0262 24-30-51 - @ ce.9741560c@ac-reunion.fr

Vous porterez cette circulaire à la connaissance de tous les enseignants de votre circonscription ou de votre établissement.

Le recteur de région académique,
recteur d'académie

SIGNE

Rostane MEHDI